

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL Education Artistique et Culturelle (EAC)

CADRE GENERAL	<p>Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 relative aux missions des conseillers pédagogiques du premier degré</p> <p>Circulaire du 17-7-2020 publiée au BO n°31 du 30 juillet 2020 relative aux programmes de l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire</p> <p>Sous l'autorité directe de la directrice académique des services de l'Education Nationale (DASEN) et sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe à la directrice académique (A-DASEN) et l'IEN en charge de la mission de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), le Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) contribue à la mise en œuvre de la politique nationale. Il participe à la mise en œuvre de la déclinaison départementale arrêtée par la DASEN et assure un rôle de conseil et de formation auprès des enseignants et des formateurs du département des Pyrénées Orientales.</p>
POSTE	<p>Le poste est rattaché administrativement à la circonscription de l'A-DASEN et est implanté dans les locaux de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) des Pyrénées Orientales. Le secteur d'intervention est celui du département des Pyrénées Orientales. Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607h annuelles.</p>
PERSONNEL CONCERNE	<p>Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF</p>
MISSIONS	<p>Le CPD a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements et à la professionnalisation des enseignants.</p> <p>La mission consiste à organiser et à mettre en place le développement de l'EAC dans les écoles du 1^{er} degré et les établissements scolaires du 2nd degré ainsi qu'à susciter et animer les partenariats nécessaires à la construction de parcours culturels pour tous les élèves.</p> <p>Cette mission a des prolongements au niveau académique. Le CPD assure la coordination entre la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et la DSDEN 66.</p> <p>Le CPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseille la DASEN pour le développement des enseignements artistiques et culturels. • Participe, en relation étroite avec les IEN et les CPC/CPD, à la mise en œuvre des projets départementaux de l'EAC. • Contribue à la formation initiale et continue des professeurs des écoles et des formateurs. <p>Les missions du CPD EAC se définissent selon cinq axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser la mise en œuvre des textes officiels concernant l'EAC : Le CPD apporte son soutien aux établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degrés dans l'organisation des projets et des parcours culturels proposés aux élèves. Il apporte son expertise dans la conception des projets, dans leur mise en œuvre concrète et dans leur évaluation. Il assure le suivi et la communication auprès des établissements scolaires de tous les outils utilisés pour l'EAC (ADAGE, Pass Culture...) • Coordonner et organiser les réseaux départementaux pour permettre une synergie entre : <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements scolaires et les partenaires culturels - Le réseau des référents culturels (2nd degré) - Le réseau des structures culturelles - Le réseau des équipes artistiques du département - Le réseau des formateurs (CPD / CPC / CMF) - Le département et la DAAC

	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter, diversifier et développer les initiatives culturelles : <ul style="list-style-type: none"> - En organisant les événements culturels territoriaux ou départementaux - En assurant le suivi et la mise en œuvre des conventions partenariales notamment les CGEAC (Perpignan et Basse Cerdagne) et le PDEAC (Conseil départemental des Pyrénées Orientales). - En étudiant les sollicitations des équipes enseignantes ou des partenaires - En assurant le suivi des dispositifs des Classes à Horaires Aménagés (CHAM musique et voix, CHAT théâtre, CHAD danse) en lien avec le CRR ● Développer et participer à la mise en place d'actions de formation <ul style="list-style-type: none"> - En participant au groupe départemental culture humaniste - En élaborant des ressources pour l'EAC - En participant à des formations pour les étudiants (FDE, Licence PPPE...), les professeurs des écoles et les formateurs. ● Veiller à la répartition et à l'utilisation des moyens <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des budgets affectés aux arts et à la culture
COMPETENCES ET QUALITES ATTENDUES	<p>La fonction de conseiller pédagogique départemental pour l'EAC nécessite une grande loyauté institutionnelle. Il peut être amené à représenter l'IEN EAC ou la DASEN.</p> <p>Il est attendu du CPD EAC qu'il prenne part aux tâches administratives liées à la fonction et qu'il participe aux groupes de travail. Cela engage une grande disponibilité et une agilité dans la mise en place de l'emploi du temps dans le cadre des 1607h annuelles.</p> <p>Le CPD EAC peut être membre des commissions du CAFIPEMF ou de jury du CRPE. Il peut participer à la conception de sujets d'examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les connaissances attendues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Connaissance des programmes scolaires et du système éducatif français ○ Connaissance des outils d'ingénierie de formation ○ Maîtrise des compétences du formateur dans les différents cycles d'enseignement ● Les compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication. ○ Capacités à travailler en équipe et en coopération avec les différents partenaires. ○ Capacités de distanciation et d'analyse réflexive par rapport à la diversité des situations. ○ Qualités relationnelles et de communication, notamment avec les partenaires. ○ Sens des responsabilités, de l'engagement et de l'initiative. ○ Compétences en communication écrite : rédaction de courriers, bilans, projets... ○ Compétences organisationnelles. ○ Compétences dans l'utilisation et l'usage du numérique. ○ Conduites de réunions, synthèses, reformulations, qualité de l'expression... ● Déontologie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation de réserve dans les relations avec les différents partenaires ○ Confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les établissements, les élèves
MOBILITE GEOGRAPHIQUE	<p>L'ensemble du département</p>

Contact : Mme PITAVAL – A-DASEN ce.iena66@ac-montpellier.fr
 Secrétariat de circonscription : Mme CAVAILLE Céline 04 68 66 28 53